Assemblée Générale du 27 mars 2021

ROBIN DES BOIS

Les adhérents à jour de leur cotisation ont été invités à participer à l'Assemblée Générale annuelle de Robin des Bois par courrier en date du 4 mars 2021, dans le respect des formes et des délais prévus par les statuts de l'association.
L'Assemblée Générale s'est déroulée par visioconférence conformément à l'ordonnance du 25 mars 2020 portant adaptation des règles de réunion et de délibération des assemblées et organes dirigeants des personnes morales en raison de l'épidémie de Covid-19.

75 bulletins, rapports, communiqués et notes d'information ont été publiés en 2020 (cf. Annexe I). Ces publications sont systématiquement envoyées par courriels aux adhérents et sympathisants de Robin des Bois, aux cabinets ministériels, aux institutions et organisations concernées et aux médias français. Les parlementaires français et européens, la Commission européenne, les médias régionaux et étrangers, les membres de groupes de travail nationaux ou internationaux, des collectivités et des sociétés privées en sont également destinataires si le sujet les concerne. Ces envois sont si nécessaire accompagnés de courriers sollicitant des réponses et des commentaires de la part des décideurs. La plupart de ces publications sont traduites en anglais, y compris les bulletins.

I- Rapport d'activité 2020

1/ Covid-19

15 communiqués et notes d'informations concernant la pandémie de Covid-19 ont été publiés par Robin des Bois en 2020.

L'association a travaillé sur la gestion de crise des déchets générés par le Covid-19, masques, gants et déchets de soins, et sur la gestion des déchets de routine (qui auraient été produits même sans pandémie). Des échanges avec le ministère de l'Écologie et avec les professionnels ont été initiés à ce sujet dès le début du mois de mars 2020.
L'un des premiers objectifs a été que les professionnels des déchets, que ce soit le ripeur qui les apporte jusqu'au camion poubelle, les employés des incinérateurs ou le personnel sur les tables de tri, soient mieux pris en considération pour leur travail d'intérêt général et de salubrité publique. Robin des Bois dans son communiqué du 17 mars 2020 a été le premier à évoquer la pénurie de masques chirurgicaux pour les professions exposées. L'association a une culture ancienne de la gestion des déchets post-catastrophe et sait que le maintien de la collecte et de la gestion des déchets en période de crise est un enjeu essentiel. Elle a alerté les autorités sur la dégradation en cascade des filières (augmentation des volumes de déchets de soins, indisponibilité de personnel, besoins d'Équipements de Protection Individuelle pour tous les intervenants de terrain …). La ministre de l'Écologie alors en fonction (Mme Borne) a envoyé aux professionnels du secteur une lettre de remerciement le 20 mars et quelques manifestations de soutien de particuliers comme des « Merci » sur les poubelles ou des applaudissements au passage des camions ont été signalées.

Dès le 12 mars 2020 lors d'un Conseil d'Administration de l'ANSES[1] puis le 13 mars par communiqué, Robin des Bois avait également demandé une révision des consignes aux particuliers sur la gestion des mouchoirs, masques et gants suite au constat de nombreux abandons dans la rue (reportage photos mis en ligne le 19 mars puis mis à jour). Pendant de long mois, le gouvernement a en effet simplement recommandé de les « jeter », pour ne pas dire de s'en débarrasser. L'abandon de masques et gants est un facteur de propagation du virus et surexpose les agents de nettoyage des voieries à un risque de contamination. Les masques avec leurs élastiques sont des pièges pour les animaux sauvages, les oiseaux en particulier et ils polluent durablement l'environnement de par leur composition en matériaux issus de la pétrochimie. L'association a rappelé que tous ces déchets à risques sanitaires doivent être regroupés dans des sacs

[1] Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail

poubelle fermés et déposés dans un bac à déchets non recyclables et non compostables. Malgré des consignes claires émises par des collectivités et syndicats de gestion des déchets quelques semaines après le début du premier confinement et un communiqué du ministère de l'Écologie le 23 mars, le canal officiel principal (gouvernement.fr/info-coronavirus) a continué à diffuser des informations préventives incomplètes reprises en boucle sans examen critique par les médias.

19 et 26 mars 2020, Paris 19ème. © Robin des Bois

© RSPCA

Robin des Bois a également diffusé des informations sur les laboratoires P4 (recherche sur les pathogènes de classe 4). Le cas du P4 de Lyon était déjà cité dans « l'Atlas de la France Toxique » écrit par l'association en 2016 (éditions Arthaud) et une allusion au P4 de Wuhan en Chine y était également faite. Les failles de la Convention sur les Armes Biologiques, beaucoup moins contraignante que son homologue sur les armes chimiques, ont été mises en avant.

Des publications de Robin des Bois ont également synthétisé des enjeux techniques collatéraux du Covid-19, moins connus mais qu'il nous est apparu nécessaire de porter à la connaissance du public, des collectivités et de la presse : contamination des boues d'épandage par le Covid-19 (3 communiqués); stockage dangereux de farines animales issues des équarisseurs en raison de la fermeture des cimenteries qui en temps normal les brûlent ; emploi inconsidéré sur les voiries de désinfectants bactéricides, virucides, fongicides et algicides avec risques de contamination des rivières et des eaux côtières ; utilisation massive de gel hydroalcoolique au lieu d'un lavage des mains au savon et enfin autorisation de la fabrication de ces biocides contenant de l'isopropanol et de l'éthanol inflammables et toxiques en cas d'incendie dans des installations soumises au simple régime de la déclaration (cf. communiqué « Les faces cachées du Covid-19 » du 2 avril 2020).

Robin des Bois a également fait des synthèses sur les animaux sauvages et les risques infectieux et sur le trafic de pangolins (cf. chapitre suivant).

Les publications Covid-19 de Robin des Bois ont été regroupées sur une page-portail sur le site Internet de l'association avec un lien externe vers les avis du Haut Conseil de la Santé Publique. En plus des communiqués, certains post Facebook y sont intégrés (exemple : 1er avril 2020, encore des mauvaises nouvelles post-Covid-19 : en Inde les éleveurs sont pris de panique et enfouissent par milliers des poulets vivants dans des fosses creusées à la hâte. D'autres jettent leurs volailles vivantes ou mortes dans les rivières).

Affiche préventive Covid-19 au Mozambique
reprise sur la page Facebook de Robin des Bois

2/ Trafic d'espèces menacées d'extinction, bien-être animal, biodiversité et forêts

Covid-19, pangolins et chauves-souris

Dès le 7 février 2020, la South China Agricultural University a jeté en pâture le pangolin en en faisant le vecteur probable de la pandémie Covid-19. Cette hypothèse s'est avérée au fil du temps hasardeuse et non consolidée. Le pangolin était malheureusement à l'honneur dans le 1er chapitre de « l'Atlas du business des espèces menacées » écrit par Robin des Bois en 2019 (édition Arthaud). Suite à de nombreuses demandes d'informations, l'association a fait des synthèses des dernières saisies de pangolins et d'écailles de pangolins dans le monde et sur les alertes sanitaires suite à des saisies de contrebandes fauniques (pangolins, concombres de mer, reptiles …). Avant le Covid-19, le trafic et la consommation de viande et d'autres parties d'animaux sauvages étaient déjà des sources connues de risques sanitaires multiples (fièvre du Nil occidental, maladie de Lyme, fièvres hémorragiques, bactéries et insectes nuisibles notamment). Robin des Bois a publié un hors-série de son bulletin « A la Trace » avec un rapport préliminaire des impacts de la pandémie Covid-19 sur la faune sauvage terrestre et marine et une synthèse du trafic de pangolins ante Covid-19 et post Covid-19 avec des cartographies. Ce travail met en évidence que le braconnage et la contrebande perdurent. Le communiqué « Pangolin, le business continue » concernant la saisie le 31 mars 2020 à Port Kelang, Malaisie, de 6,16 tonnes d'écailles de pangolins d'une valeur estimée à 17,9 millions d'US$ soit 2900 US$/kg a été le post le plus regardé sur la page Facebook de Robin des Bois en 2020 (28.000 vues). Les chauves-souris elles aussi suspectées d'avoir véhiculé le nouveau coronavirus ont été victimes de représailles par exemple en Inde, en Chine et au Pérou, ce que Robin des Bois a dénoncé dans « A la Trace » en relayant les appels au calme et à la raison de scientifiques du monde entier.

Trafic d'espèces menacées

Quatre bulletins d'information et d'analyses sur le braconnage et la contrebande « A la Trace », « On the Trail » dans sa version anglaise, et un hors-série spécial Covid-19 ont été réalisés et publiés en 2020 :
« A la Trace » n°25, 9 janvier 2020. 924 évènements du 1er avril au 30 juin 2019, 124 pages.
« A la Trace » n°26, 30 avril 2020. 739 évènements du 1er juillet au 30 septembre 2019, 116 pages.
« A la Trace » Hors-Série Covid-19, 30 avril 2020, 25 pages.
« A la Trace » n°27, 7 juillet 2020. 773 évènements du 1er octobre au 31 décembre 2019, 132 pages.
« A la Trace » n°28, 1er octobre 2020. 816 évènements en janvier, février et mars 2020, 137 pages.

Le nombre de sources d'informations surveillées pour réaliser la veille est en constante augmentation et atteint près de 800 médias, ministères, autorités douanières, revues scientifiques, ONG, organisations gouvernementales et intergouvernementales. Il y en avait 500 en 2019.

« A la Trace » est envoyé à plus de 4700 contacts et « On the Trail », la version anglaise, à 4400. Robin des Bois a régulièrement des retours positifs et des demandes d'informations complémentaires en particulier d'ONG et d'autorités CITES, la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction.

En 2020, ces bulletins ont été réalisés avec le soutien financier de la Fondation Brigitte Bardot (28.800 € soit 7200 €/numéro), de la Fondation Franz Weber (25.000 €/an) et du ministère de l'Écologie (25.000 €/an). La Fondation Franz Weber met également à disposition une collaboratrice deux jours par semaine pour la veille hispanophone et lusophone.

Certains chapitres des numéros 26 et 27 ont été traduits par un cabinet professionnel ; le groupe Séché Environnement a pris en charge les coûts associés à ces traductions pour le n°27. Toutes les autres traductions vers la version anglaise « On the Trail » ont été réalisées en interne. L'interruption de l'accueil de stagiaires d'universités américaines nous a privé d'une contribution précieuse pour ces traductions.

Il n'y a pas eu de réunion de la Convention CITES en 2020. Cependant, pour Robin des Bois la prochaine session plénière CITES prévue en 2022 a déjà commencé à se préparer avec des échanges avec les autorités françaises (ministères des Affaires étrangères, de l'Écologie et Muséum d'histoire naturelle) pour promouvoir des propositions d'inscription aux Annexes de la CITES et des documents de travail (chardonnerets élégants et grenouilles en particulier).
Au niveau européen, Robin des Bois se heurte au manque de transparence de la Commission européenne sur ses travaux préparatoires CITES. Cependant, les échanges se sont poursuivis en 2020 par visioconférence au sujet du renforcement des règles communautaires applicables au commerce de l'ivoire. Les derniers documents soumis à la consultation en février 2021 sont positifs avec une interdiction beaucoup plus étendue qu'actuellement.

Plusieurs actions juridiques concernant le braconnage, la contrebande ou les dommages aux espèces menacées sont en cours devant les tribunaux (civelles, trafic international d'ivoire, braconnage du rhinocéros Vince à Thoiry, perturbation de flamants roses en nidification pendant un film sur la protection des oiseaux).

Cétacés
Une question a été soulevée à la fin de l'Assemblée Générale sur les perspectives de Robin des Bois concernant les captures accidentelles de dauphins. Il a été rappelé que Robin des Bois a mené dès 1991 des campagnes d'observation à bord des bateaux de pêche de l'Ile d'Yeu et de Bretagne pour comprendre les interactions entre les engins de pêche et les dauphins et tenter de trouver dans le cas des filets des solutions techniques permettant de réduire les captures. Les prises accidentelles dans les engins de pêche ne sont pas les seules causes de la mortalité des mammifères marins, les pollutions chimiques et les pollutions acoustiques exponentielles du transport maritime et des éoliennes offshore sont aussi des facteurs de comorbidité. Il a été rappelé que de véritables échanges entre les différentes parties prenantes devraient avoir lieu dans les meilleurs délais en s'affranchissant des cloisonnements, des postures et autres obstructions au dialogue. Parmi les pistes d'amélioration figurent pour Robin des Bois une déclaration systématique des captures complétée par l'embarquement de caméras sur un nombre significatif de navires, la suspension saisonnière des activités de pêche professionnelle et récréative sur des zones de regroupement ou de migration. Robin des Bois a redit son scepticisme voire son opposition aux répulsifs acoustiques dont l'efficacité n'est pas confirmée et qui contribuent à la pollution sonore dont le niveau est déjà inquiétant. Ce sujet des captures accidentelles a été abordé avec le cabinet de Mme la ministre de la Mer en novembre 2020 et Robin des Bois a en 2021 demandé au Conseil National de la Mer et des Littoraux de s'emparer du sujet. Un groupe de travail est d'ores et déjà prévu.
L'association est observatrice à la Commission Baleinière Internationale et travaille en collaboration avec d'autres ONG sur la stratégie future de cette Convention que le Japon a quitté il y a 2 ans.

Forêts
Robin des Bois a été informé par des contacts de l'aggravation des abattages illégaux du prunier d'Afrique (*Prunus Africana*) en particulier en Ouganda. Après enquête, un communiqué a été diffusé en octobre 2020. Il souligne la responsabilité des utilisateurs finaux de l'écorce employée pour lutter contre les problèmes de prostate. La Commission européenne a pris note de notre demande d'inscription du prunier d'Afrique à l'Annexe I de la CITES afin d'interdire son commerce international. Des courriers ont également été envoyés au laboratoire fabriquant le Tadenan® qui en France fait l'objet chaque année d'environ 400.000 prescriptions malgré les avis très réservés de la Haute Autorité de Santé et de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé sur son efficacité et sans mention sur les emballages et les notices d'accompagnement de l'inscription du *Prunus africana* dans la liste CITES des espèces végétales menacées d'extinction (Annexe II). Dans le monde, une quarantaine de spécialités pharmaceutiques sont formulées à base d'extraits de l'écorce du prunier d'Afrique. Cette campagne se poursuit en 2021.
La défense des forêts, bosquets, haies et arbres en ville est une mission permanente de Robin des Bois. A titre d'exemple, le cas de la forêt périurbaine du Madrillet en périphérie de Rouen a fait l'objet d'un communiqué (« Les forêts périclitaines », 17 juin 2020). Les ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique) de la Fontaine aux Ducs, de La Mare et la Lande du Madrillet, de La Forêt de la Londe-Rouvray et leurs pourtours sont condamnés par une coalition de projets immobiliers. Adieu landes à fougères, grenouilles vertes et tritons palmés ?

Pesticides
En soutien à la campagne « Voulez-vous des coquelicots ? » contre les pesticides lancée par Fabrice Nicolino, journaliste et écrivain, Robin des Bois a proposé au début du confinement de mars 2020 une exposition de tableaux figurant des coquelicots dans les champs, au bord de la mer, dans des paysages enchanteurs, sous des ciels sans kérosène, des coquelicots fédérateurs peints et adorés par des artistes de tous les temps et de tous les continents. Elle a été très appréciée des sympathisants de l'association.
Robin des Bois a également vivement réagi à la ré-autorisation des néonicotinoïdes sur les centaines de milliers d'hectares de la surface betteravière française (communiqué « L'imposture de la betterave » du 6 octobre 2020).

George Turner, 1841-1910. Champ de coquelicots

Bétaillères maritimes
Les bétaillères qui transportent les animaux vivants sur de longs parcours sont en général des vieux porte-conteneurs ou des cargos polyvalents auxquels sont rajoutés des ponts en hauteur et dont la stabilité est précaire. La reconversion est donc une question importante, tout comme les ports d'escale, les déficiences relevées et les détentions. Derrière le transport de bétail par la mer, il y a le puissant lobby de l'élevage et de la viande, ces bateaux bénéficient donc d'une tolérance coupable. Sans navires, l'exportation du « bétail sur pied » serait interrompue. Cette campagne est à la croisée des objectifs de protection animale et de sécurité maritime.
Le communiqué « 42 marins et 5867 vaches périssent en mer » concernant le naufrage en septembre au sud-ouest du Japon du *Gulf Livestock 1*, un ancien porte-conteneurs construit en 2002 et reconverti en bétaillère, a permis de remettre en évidence la cruauté de ce trafic par ailleurs polluant (rejets des litières, des animaux morts …).

© 10th Regional Coast Guard Headquarters - Japan Coast Guard

Le futur *Gulf Livestock 1* en porte-conteneurs, mars 2014, Rotterdam (Pays-Bas). © Frank Katzer

Devenu bétaillère maritime, août 2020, Napier (Nouvelle-Zélande). © Tony des Landes

Une collaboration avec l'ONG Animal Welfare Foundation basée en Allemagne concernant les bétaillères maritimes a débuté en 2020 et aboutira en 2021 à la production d'un rapport qui sera un outil d'influence précieux au niveau européen pour arrêter ces charters où les animaux souffrent énormément. Ce travail est réalisé grâce aux compétences acquises pour la réalisation du bulletin « A la Casse ».

3/ Démolition des navires

Quatre bulletins d'information et d'analyses sur la démolition des navires « A la Casse », « Shipbreaking » dans sa version anglaise, ont été réalisés et publiés en 2020 :
« A la Casse » n°58, 24 février 2020 + bilan global 2019. 72 pages.
« A la Casse » n°59 - n° spécial, 29 mai 2020. 61 pages.
« A la Casse » n°60, le mondial de la démolition des navires, 4 août 2020. 55 pages.
« A la Casse » n°61, le mondial de la démolition des navires, 17 novembre 2020. 71 pages.

Dans le n°59 Robin des Bois est allé à la trace de cargos-galères qui rôdent en Méditerranée et en Mer Noire et se faufilent entre les mailles des filets de surveillance. Robin des Bois a repéré 41 de ces galères qui circulent encore grâce à la complaisance et à l'entregent de 7 sociétés de classification exerçant leur art du camouflage au sein de l'Union Européenne et bénéficiant ainsi de son poids politique et de sa protection juridique. Les 41 cargos repérés par Robin des Bois ont une moyenne d'âge de 42 années.

Le bulletin « A la Casse » est envoyé à 4100 contacts et « Shipbreaking », la version anglaise, à 1900.

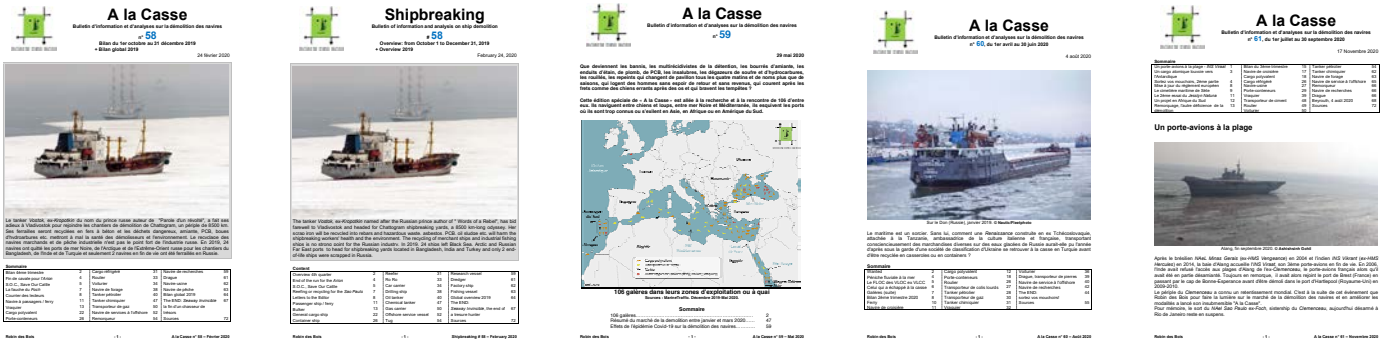

La saga du *Rio Tagus* a encore rebondi en 2020. Arrivé à Sète en 2010, il devait être démoli par un ferrailleur espagnol qui a prétendu ne pas avoir les moyens techniques de réaliser cette opération à Sète. Robin des Bois s'est opposé à ce que cette épave reprenne la mer. Seul un démantèlement à quai dans le cadre d'une installation classée provisoire et strictement encadrée sortirait le *Rio Tagus* de l'impasse. L'option « océanisation » c'est-à-dire l'immersion sous prétexte de « péril grave et imminent » tel que mis en avant pour le *Cosette* par le préfet de la Martinique en novembre 2014 doit à tout prix être évitée.

Le cimetière de bateaux de Bizerte en Tunisie a fait l'objet d'un communiqué le 28 février 2020 à l'occasion de l'échouement de l'*Hamada S*. Les 11 marins ont été évacués pour « raisons humanitaires ». Ils manquaient de vivres. L'âge du navire, 43 ans, et son état de délabrement en font une épave sans valeur mais non sans risques pour l'environnement.

Les activités de démolition des navires ont également été paralysées par la pandémie de Covid-19 et un léopard a profité du calme relatif sur les chantiers d'Alang en Inde pour se confiner dans un ex-tanker français. Le léopard n'avait pas choisi n'importe quelle épave. Le *King Kong 1* appartenait à Perenco, armateur français spécialisé dans les hydrocarbures liquides. Il a été anesthésié puis relâché dans une forêt protégée. Son avenir reste incertain, comme celui de tous les léopards qui sont victimes des braconniers ou de représailles d'éleveurs.

4/ Sécurité maritime et pollution marine par hydrocarbures

Le ralentissement des échanges mondiaux dû à la pandémie de Covid-19 n'a pas empêché les accidents maritimes. L'impossibilité de procéder à la relève des équipages en raison des interdictions de voyager et des quarantaines a aggravé la fatigue et la lassitude des marins éloignés trop longtemps de leurs proches. Par conséquent, la diminution du trafic maritime s'est traduite par une augmentation des accidents et l'aggravation des risques latents. Dans le cas du *Wakashio* échoué sur l'île Maurice le 25 juillet 2020, le commandant était à bord depuis 8 mois et deux autres membres de l'équipage depuis plus d'un an, sans aucune possibilité de toucher terre à cause des mesures de confinement en vigueur dans tous les ports d'escale du navire. Le directeur de Robin des Bois, Jacky Bonnemains, a écrit à ce sujet un article dans le Charlie Hebdo du 12 août où il met en avant l'abandon des équipages, les troubles psychologique et les tensions internes dont ils sont victimes.
La pandémie a également différé les opérations de maintenance minimales des navires. Les conjonctures politiques sont d'autres facteurs aggravants à l'exemple de stockages flottants d'hydrocarbures qui en temps de paix

« nourrissent » des tankers venus à vide du monde entier. « Avis de marées noires sur l'océan mondial » (10 septembre 2020) décrit les cas les plus graves de navires ou de stockages flottants en péril imminent sur l'océan mondial.

Photo Indian Coast Guard

New Diamond

Coll. Auke Visser.

Transbordement de pétrole du *Safer* (à droite)

Nabarima

Photo Le Mauricien

Wakashio

L'année 2020 a également été marquée par l'échouage du thonier *Shen Gang Shun 1* sur un atoll de l'archipel de Tuamotu en Polynésie française. L'erreur de navigation était manifeste, de même que la présence dans les cales de requins éviscérés et aux ailerons coupés. Le *Shen Gang Shun 1* a également provoqué une marée noire.
Le communiqué « Les maux de mer » du 24 juin 2020, largement diffusé, a fait la synthèse de ces enjeux maritimes en période de pandémie et a permis d'appuyer à nouveau là où ça fait mal en particulier sur la responsabilité de sociétés de classification européennes qui permettent indûment à des navires sous-norme de naviguer en Méditerranée (cf. « A la Casse » n°59).

L'association, pionnière dans le domaine de la traque aux conteneurs perdus en mer, a maintenu sa campagne sur ce sujet afin de faire évoluer les pratiques préventives et les sanctions.
Robin des Bois a également provoqué des remous dans le monde maritime en recommandant la mise sous tutelle de la compagnie française CMA CGM, troisième armateur mondial dans le secteur stratégique des porte-conteneurs. L'étude économique et stratégique de l'association reprise dans le communiqué « Les liaisons dangereuses de CMA CGM » du 22 avril 2020 a suscité de nombreuses réactions dans ce milieu fermé et a donné lieu à des échanges informels avec l'armateur.

En 2009, Robin des Bois avait obtenu dans le cadre du Grenelle de la Mer un engagement du gouvernement pour que les opérations nécessaires à la dépollution et à la sécurisation des épaves potentiellement polluantes et dangereuses soient étudiées et engagées. Les arrivées à terre de fuel en provenance du *Tanio* (naufrage il y a 40 ans) et du *Grande America* (naufrage en mars 2019) démontrent que cet engagement doit enfin être honoré. Robin des Bois ne lâche pas prise (cf. « Les cold case des marées noires » du 9 mars 2020) même si les contraintes budgétaires sont actuellement défavorables aux actions de long terme qui ne sont pas portées par une opinion publique massivement fixée sur le réchauffement climatique et l'enjeu des plastiques dans les milieux aquatiques à la dérive, un sujet sorti de l'ornière par Robin des Bois au moment du Grenelle de la Mer en 2009.

Concernant l'incendie et le naufrage du *Grande America*, Robin des Bois est partie civile et l'instruction s'est poursuivie en 2020.
L'affaire *Thisseas*/ Yuriy Medveyev - Laskaridis Shipping concernant un dégazage en 2016 a été renvoyé par la Cour de Cassation devant la Cour d'Appel d'Aix en Provence.
L'instruction de la plainte de Robin des Bois pour la collision entre le *CSL Virginia* et *Ulysse* en 2018 a été transmis au dossier au Tribunal Judiciaire de Paris.

La saga du cargo atomique en avarie *Sevmorput* est abordée dans le chapitre « Nucléaire ».

5/ Industrialisation de la mer

Nous assistons à un redoublement d'effort du lobby de l'éolien en mer, présenté comme les sauveurs de l'économie. Dans son communiqué « L'horizon est notre avenir, ne le gaspillons pas ! » du 30 juillet 2020, Robin des Bois a rassemblé ses principaux arguments contre l'éolien offshore et a fait signer une pétition aux plus grands artistes qui ont peint les falaises de Normandie et les horizons maritimes. Ce communiqué soulignait le régime juridique d'exception dont bénéficie l'industrie éolienne : depuis 2016, les délais de recours contre les autorisations d'implantation en mer de zones industrielles éoliennes sont réduits à 4 mois et la Cour administrative d'appel de Nantes est compétente en premier ressort. Robin des Bois s'est opposé à ce que ce régime d'exception soit encore plus étendu mais le lobby industriel auprès du gouvernement et des parlementaires est intense. Ainsi, lors des discussions au sein du Conseil National de la Mer et des Littoraux sur des « Recommandations pour une accélération de la stratégie maritime en faveur de la relance mer et littoral », toutes les oppositions à l'éolien offshore ont été autoritairement occultées. Le couperet est tombé en fin d'année. Par la loi n° 2020-1525 du 7 décembre 2020 sur l'accélération et la simplification de l'action publique il est stipulé que « Le Conseil d'Etat est compétent pour connaître en premier et dernier ressort des recours juridictionnels formés contre les décisions relatives aux installations de production d'énergie renouvelable en mer … » (art. l. 311-13.). EDF essaiera-t-elle dans la foulée d'obtenir le même passe-droit pour ses futurs réacteurs nucléaires ?
Parmi les interventions de Robin des Bois contre l'industrialisation de la mer, on peut également citer la participation du directeur de l'association à un débat organisé par la Commission particulière du débat public « Quel rôle pour la filière éolienne en mer dans la transition énergétique ? » au mois de février 2020.

6/ Risques industriels et sites pollués

Lubrizol
Le suivi sanitaire et les prolongements réglementaires de l'incendie de l'usine Lubrizol et de Normandie Logistique survenu en 2019 ont été une des préoccupations majeures des permanents de Robin des Bois en 2020. L'association est membre du Comité pour la transparence et le dialogue Lubrizol et dans ce cadre demande des informations précises sur le suivi de la décontamination du site et sur l'élimination des déchets solides et liquides (eaux d'extinction). Elle s'est également opposée à l'augmentation des capacités de production de Lubrizol Rouen et a critiqué le manque de transparence des débats du CODERST[2] dont l'avis favorable à cette augmentation a été rendu au moment où les odeurs toxiques induisant des irritations, des nausées, des migraines, des insomnies et des anxiétés redoublaient à cause des conditions météorologiques et des travaux à marche forcée sur le site sinistré.
Le « Comptoir d'informations Lubrizol » du site internet de Robin des Bois a été régulièrement mis à jour. Les projets de décrets et d'arrêtés modifiant la réglementation applicable aux établissements Seveso et modifiant la réglementation applicable aux entrepôts de stockage de matières combustibles y ont été notamment mis à la disposition avec les demandes de modifications de Robin des Bois soumises au ministère de l'Écologie. Malgré Lubrizol, la volonté du gouvernement est d'alléger la règlementation pour que les entreprises du type Amazon puissent augmenter leur capacité. Ces entrepôts sont des pochettes surprises à incendie.
Ce travail de Robin des Bois s'est également réalisé au sein du Conseil Supérieur de la Prévention des Risques Technologiques dont l'association est membre (cf. chapitre Commissions, Conseils d'administration et groupes de travail).

Lubrizol Rouen © Robin des Bois

[2] Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques

Incendies industriels, hors Lubrizol

Robin des Bois réalise un inventaire des incendies sur les sites industriels, dans les entrepôts, les décharges, les centres de tri de déchets, les garages et casses-autos et dans les hangars agricoles. Des courriers sont envoyés aux préfectures et aux maires pour connaître les résultats des suivis sanitaires et environnementaux effectués. Si cela n'est pas déjà fait, Robin des Bois demande auprès des préfectures le déclenchement de la circulaire du 20 février 2012 relative à la gestion des impacts environnementaux et sanitaires d'évènements d'origine technologique en situation post-accidentelle. Cette circulaire avait été à l'époque rédigée sous l'impulsion de Robin des Bois.

Entre mai 2019 et janvier 2021, l'association a ainsi travaillé sur 249 incendies sur le territoire français. La fin du premier confinement a été marqué par de nombreux cas quand les déchèteries ont subi une déferlante d'arrivées hétérogènes et de matières très combustibles. Pour la série des incendies de l'été 2020, nous considérons que les batteries au lithium et les emballages de bonbonnes et de flacons de gel hydroalcoolique ont été des facteurs supplémentaires de départs de feu dans les camions qui transportaient des déchets ou sur les sites de transit ou de traitement.

Tous ces incendies dégagent des micropolluants toxiques, persistants, cumulatifs et parfois cancérogènes. Les réponses reçues des autorités et des recherches documentaires complémentaires nourrissent un dossier très développé, dont la publication est prévue en 2021 et sera annoncée par communiqué.

L'incendie de France Logistique au Havre en octobre 2020 a donné lieu à un dépôt de plainte auprès du procureur de la république du Havre en novembre 2020. 125.000 m3 de textiles (notamment synthétiques) ont brûlé ainsi que d'autres matériaux inconnus. La préfecture de Seine-Maritime a ressorti à cette occasion ses éléments de langage post-Lubrizol et Normandie Logistique et évoqué « des gênes olfactives ».

Bien entendu, Robin des Bois essaye également de prévenir les incendies et a par exemple alerté les autorités sur le cas de l'entreprise FMC à Cherbourg avec un reportage photos qui a donné lieu à des vives protestations du « gestionnaire » du site et à des inspections fructueuses des services de l'État sur les différents sites FMC et consorts.

FMC Cherbourg © Robin des Bois

Incendie de Notre-Dame

Robin des Bois a fait des points d'étapes réguliers sur la décontamination du site de la cathédrale Notre-Dame de Paris pollué au plomb suite à l'incendie du 15 avril 2019, en particulier la crypte archéologique et le parvis (communiqués « Le boulet du plomb » du 7 février 2020 et « Le péché du plomb » du 2 juin 2020). Concernant le parvis, plusieurs tentatives de décontamination présentées comme innovantes et décapantes ne sont pas parvenues à abaisser les teneurs en plomb au-dessous de 1000 µg/m2, le seuil toléré après des travaux d'urgence. L'avis de l'ANSES sur la contamination par le plomb des espaces publics a confirmé et consolidé les mises en garde de Robin des Bois.

En juin 2020, une étude menée par des chercheurs de l'université de Columbia aux États-Unis d'Amérique a montré que les retombées de plomb avaient été beaucoup plus importantes qu'annoncées par les autorités et que celles-ci n'avaient pas réalisé des analyses sanguines systématiques auprès des riverains et personnels les plus exposés aux retombées plombifères. Cette étude universitaire cite le travail réalisé par Robin des Bois.

Une plainte contre X avait été déposée le 26 juillet 2019 auprès du procureur de la République du Tribunal de Paris pour carences fautives dans la mise en œuvre des mesures de police générale (protection des populations face au risque d'intoxication au plomb), carences fautives dans la mise en œuvre de l'obligation d'information des populations et des travailleurs, mise en danger délibérée de la personne d'autrui et non-assistance à personne en danger (cf. rapport d'activités 2019). Des échanges ont ensuite eu lieu avec le procureur. Cette plainte a été classée sans suite le 17 décembre 2020. L'association a donc décidé de se constituer partie civile, ce qui a été fait en 2021.

Nitrate d'ammonium / Beyrouth

Le transport maritime et terrestre de nitrate d'ammonium est dans le collimateur de Robin des Bois depuis la publication de son rapport « Cargaisons dangereuses : ça passe ou ça casse » en 1988. Au mois de décembre 2019, l'association a ainsi publié un communiqué de presse sur le *Karkloe*, un navire transportant 4000 tonnes de nitrate d'ammonium en panne de machine et réfugié dans la Baie de Saint-Brieuc (« Un port refuge pour le nitrate d'ammonium »). Lorsque l'explosion s'est produite à Beyrouth en août 2020, Robin des Bois a mobilisé ses connaissances et diffusé des notes de synthèse de l'accidentologie nitrate d'ammonium sur les routes et sur les sites de production et d'entreposage en France et à l'étranger. Dans un de ses communiqués, Robin des Bois est revenu sur la catastrophe de Toulouse en 2001 et a demandé à ce que toute la réglementation sur la production, l'entreposage et le transport du nitrate d'ammonium soit revue. Le ministère de l'Écologie et les représentants de la DGPR (Direction Générale de la Prévention des Risques) au sein du CSPRT (Conseil Supérieur de la Prévention des Risques

Technologiques) nous ont répondu que cet enjeu devait être traité au niveau interministériel. Par la suite, la ministre de l'Ecologie et le ministre de l'Économie ont missionné le Conseil général de l'économie, de l'industrie, de l'énergie et des technologies et le Conseil général de l'environnement et du développement durable afin qu'ils évaluent la situation en France et proposent des évolutions du cadre réglementaire et des modalités de contrôle. Robin des Bois a été entendu par cette mission en 2021. L'absence de co-saisine par le ministère de l'Agriculture est regrettable. Pas question d'embêter le monde agricole avec de nouvelles contraintes interdisant de stocker dans le même bâtiment ou des bâtiments contigus des pneus, du fuel, de la paille, du nitrate d'ammonium, des pesticides.

Actions en justice

La marée corrosive de chlorure ferrique dans la Méditerranée à Martigues en juillet 2020 a provoqué des recherches sur le passif de ce site Seveso et ses précédents manquements à la réglementation (communiqué « Les Seveso continuent à sortir de leurs cages »). Une plainte a été déposée devant le Tribunal judiciaire de Marseille.

Une action contre Total - Armor réseaux canalisations est en cours depuis 2016 devant le Tribunal de Saint-Nazaire pour la pollution par hydrocarbures consécutive à une rupture de pipeline à St Anne-sur-Brivet. Le dossier est toujours en instruction.

De même, dans une autre affaire de rupture de pipeline Total (PLIF pipeline d'Ile de France), une enquête est en cours depuis février 2019 devant le tribunal judiciaire de Versailles.

La Conseil d'Administration de Robin des Bois a validé le principe d'une plainte suite à l'incendie de la Station d'Épuration d'Achères. La plainte sera déposée en 2021.

7/ Déchets

Les décharges et dépôts sauvages de déchets constellent le territoire national et font l'objet de signalements très réguliers de particuliers auprès de Robin des Bois (cf. chapitre Conseil en environnement). Au mois de janvier 2020, des « remèdes anti-ordures » ont été publiés et diffusés par l'association. Ils donnent des exemples de courriers selon le type de dépôts (dans la nature, sur un terrain privé, ponctuel ou organisé, en flagrant délit …) afin de permettre aux victimes ou aux témoins de ces pratiques illégales de réagir vite, avec des méthodes éprouvées et des références aux textes réglementaires pertinents. Ces modes d'emploi ne se substituent pas aux actions de Robin des Bois qui s'autosaisit de certains dossiers ou vient en renfort lorsque les autorités traînent des pieds.

Un cas exemplaire en 2020 fut celui des décharges illégales de Saint-Aubin-sur-Quillebeuf dans l'Eure signalées par un adhérent. La décharge principale à flanc de falaises en bord de Seine a été visitée et le maire rencontré. Suite aux courriers, photos, vidéos et interviews de Robin des Bois dans divers médias régionaux, la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) a réalisé des inspections et des arrêtés de mise en demeure demandant la remise en état des sites ont été émis. Robin des Bois a déposé plainte devant le Tribunal judiciaire d'Evreux pour abandon et dépôts illégaux de déchets.

Derrière la photographe, la Seine © Robin des Bois

Robin des Bois a été invité à siéger au sein de la Commission extramunicipale « Avenir de la plaine » de Carrières-sous-Poissy depuis octobre 2020. Cette plaine a servi de champs d'épandage des boues de station d'épuration des eaux usées parisiennes pendant 100 ans et en subit les conséquences environnementales avec la présence de métaux lourds en particulier du plomb dans les sols. En 2021, Robin des Bois se joindra à la plainte contre X de la municipalité de Carrières-sous-Poissy pour rejets de polluants.

Notre inventaire des anciennes décharges illégales fermées mais toujours remplies de déchets se consolide d'année et année et Robin des Bois maintient ses actions pour une hiérarchisation et une dépollution des sites les plus problématiques, notamment ceux implantés en bordure de cours d'eau ou de falaises et soumis aux inondations, aux submersions et à l'érosion.

Robin des Bois continue sa veille sur les découvertes sur terre et dans les eaux côtières de munitions non explosées avec le projet de réaliser dans les années à venir de nouveaux inventaires.

Le traçage des flux de déchets depuis la France et l'Europe vers des pays asiatiques ou méditerranéens fait toujours partie intégrante de notre travail pour une amélioration des filières de recyclage et d'élimination. Deux communiqués ont été rédigés sur ce thème en 2020 : « L'Asie, c'est fini » le 11 février 2020 et « Les cargos de déchets voyagent malgré la pandémie Covid-19 » le 4 décembre 2020.

La veille sur le suivi de la gestion des déchets post-catastrophe est maintenue et le projet DéPos débuté en 2018 progresse. Ce projet, soutenu par l'Agence Nationale de la Recherche, est réalisé aux côtés de l'Université Paris-Est Marne-La-Vallée, de l'IFSTTAR (Institut français des sciences et technologies des transports, de l'aménagement et des réseaux), de l'Université du Mans, de l'Université d'Avignon et de l'Université de Mons en Belgique. Il étudie la gestion des déchets consécutif à l'ouragan Irma à Saint-Martin et vise à développer des outils de planification et de prévention utiles pour tout l'arc Caraïbes.

Enfin, certains autres dossiers font l'objet de recours devant les tribunaux comme l'abandon de sachets d'arsenic dans des marais vendéens.

8/ Nucléaire

Entre la mi-octobre et le 30 décembre 2020, Robin des Bois a été la seule Organisation Non Gouvernementale française et internationale à alerter sur l'avarie du *Sevmorput*, dernier navire de commerce à propulsion nucléaire encore en activité. Il transportait des matériaux de construction et des équipements lourds à destination de la base scientifique russe Vostok en Antarctique lorsqu'il a perdu une pale au large de l'Angola. Robin des Bois l'a pisté patiemment jusqu'à son retour en Russie. La saga du *Sevmorput* et ses multiples rebondissements ont fait l'objet de 9 communiqués contenant des informations exclusives. Le *Sevmorput* était particulièrement suivi par Robin des Bois depuis 2013, année où il devait être envoyé à la démolition. Lors de son passage devant les côtes françaises, le cargo atomique a été surveillé de très près par les autorités maritimes et Robin des Bois s'en est félicité. Le *Sevmorput* est arrivé à Saint-Pétersbourg le 30 décembre 2020 et reste depuis en observation par nos services…A suivre.

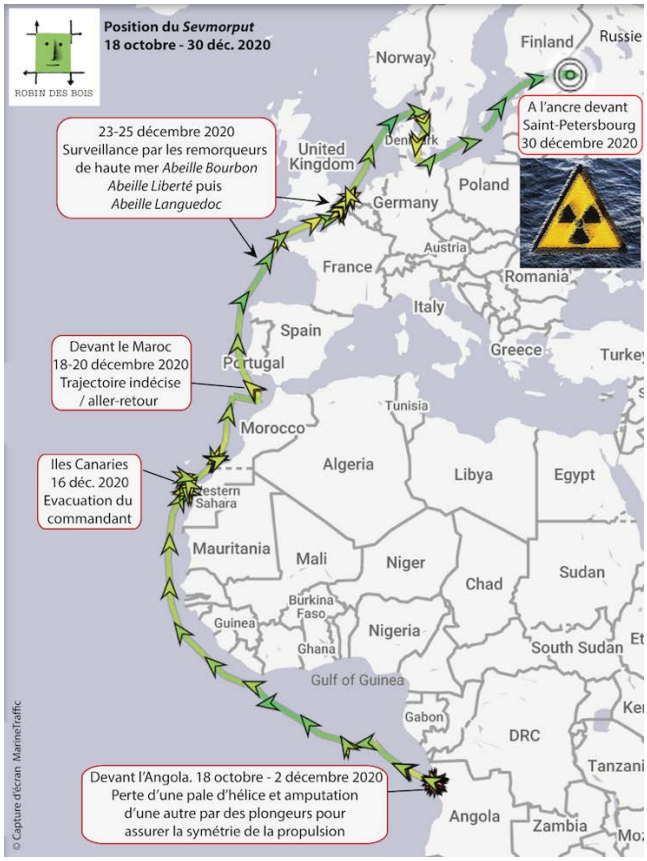

Dans la continuité de ses actions menées en 2019, Robin des Bois a exposé au sein du Haut Comité pour la transparence et l'information sur la sécurité nucléaire et de la Commission Orientations PNGMDR (Plan national de gestion des matières et déchets radioactifs) ses arguments contre la reconversion de la centrale nucléaire de Fessenheim en «Technocentre» consacré au recyclage des matériaux métalliques radioactifs. Lorsqu'elle sera en fonctionnement à l'échelle industrielle, cette installation ne sera économiquement rentable que si elle importe du « vrac » métallique radioactif en provenance de l'étranger. Robin des Bois est résolument opposé à ce projet qui ferait de Fessenheim un foutoir de ferrailles radioactives venues du monde entier, le pendant à l'est de la France du regroupement mondial de combustibles irradiés entassés à l'ouest dans la presqu'île de La Hague (cf. notamment le communiqué « Fessenheim. Après la fission, la fusion – n°2 »).

Concernant la Hague, Robin des Bois développe dans chaque instance de concertation gouvernementale ses arguments contre la filière de retraitement des combustibles irradiés issus des centrales nucléaires françaises, européennes ou japonaises ainsi que le stockage en croissance de plutonium. Nos arguments sont d'ordre technique, économique et philosophique. En l'absence de débouché viable et fiable pour le plutonium, sa seule vocation sera de permettre aux générations futures de va-t-en-guerre officiels ou non de faire des bombes mortifères pour l'humanité et les autres espèces qui peuplent la planète Terre.

En novembre 2020, Robin des Bois a envoyé des courriers en anglais et en français à plus de 30 dignitaires du nucléaire japonais et à des experts de l'Agence Internationale de l'Énergie Atomique afin qu'ils étudient l'option de stockage des eaux contaminées de la centrale nucléaire de Fukushima Daiichi dans des barges à l'intérieur du port de la centrale accidentée dont les digues ont été rehaussées après le tsunami de 2011. A l'heure actuelle, il est toujours prévu de déverser ces eaux radioactives dans les eaux côtières et dans l'écosystème de l'océan Pacifique. Cette proposition a été relayée dans le communiqué « A la recherche d'une solution pour les eaux contaminées de Fukushima ». Ce communiqué et cette proposition sont à ce jour restés sans écho alors que cette option d'entreposage permettant la décroissance de la radioactivité avait été proposée par des experts japonais dans les semaines qui ont suivi la catastrophe.

9/ Conseil en environnement

Auprès de particuliers
Entre janvier 2020 et janvier 2021, Robin des Bois a reçu 107 sollicitations de particuliers, de collectifs, d'associations et de collectivités concernant, majoritairement, le traitement et la gestion des traverses de chemins de fer, des Troubles Anormaux de Voisinage dont notamment des nuisances sonores, olfactives et visuelles engendrées par des activités agricoles ou industrielles, des décharges et des dépôts sauvages de déchets sur des terrains privés ou publics, des abattages d'arbres et des destructions de talus, des sites et sols pollués, des aménagements privés ou publics et des pollutions de cours d'eau et de sols.

Robin des Bois intervient directement auprès des autorités (maire, collectivité, DREAL, préfet), pour déclencher des investigations, la prise en compte des pollutions et nuisances et pour ouvrir la voie à des médiations. Dans certains cas, l'association contacte la presse locale et/ou accompagne ses courriers de communiqués à la presse locale.

Dans le cadre de cette démarche totalement bénévole, Robin des Bois mobilise des connaissances techniques et juridiques approfondies permettant ainsi d'apporter des conseils aux particuliers, collectifs ou associations.

Robin des Bois a également reçu en 2020 plusieurs dizaines d'appels concernant la pose de compteur Linky. Un renvoi vers notre dossier Linkysition est effectué, accompagné autant que possible de conseils personnalisés et rappelant que la résistance à un coût, celui d'être soumis à des pressions et intimidations multiples et infondées.

Suite à des signalements d'intoxication après des traitements insecticides contre les punaises de lits, une note d'information sur les précautions à prendre a été diffusée en février 2020.

Auprès d'industriels
Robin des Bois effectue également du conseil en environnement auprès du groupe Séché spécialisé dans la gestion des déchets. Contrairement au conseil auprès de particuliers, collectifs ou associations, le conseil auprès de sociétés privés est rémunéré. Il consiste à effectuer des visites de sites, à rencontrer les opérateurs sur le terrain, à étudier la prise en compte des risques sanitaires et environnementaux sur et autour des sites et à formuler des recommandations opérationnelles. En 2020, 4 sites du groupe Séché ont ainsi été visités : l'Ecopôle de Nivillac, l'Ecosite de la Croix Irtelle, Triadis Rouen (2 visites) et Triadis Etampes.
L'association a également donné des conseils auprès de Sita/Suez concernant l'économie circulaire, les incendies, les terres polluées, les gravats et sédiments.

10/ Commissions, Conseils d'administration et groupes de travail

Deux représentants de Robin des Bois ont participé aux instances suivantes :
- Conseil Supérieur de la Prévention des Risques Technologiques (CSPRT, les comptes rendus sont disponibles en ligne sur le site du ministère de l'Ecologie[3]),
- Haut Comité pour la transparence et l'information sur la sécurité nucléaire (HCTISN, les comptes rendus sont également disponibles en ligne[4]),
- Commission Nationale d'aide dans le domaine Radioactif (CNAR),
- Commission Orientations PNGMDR (Plan national de gestion des matières et déchets radioactifs),
- Comité Directeur pour la gestion de la phase Post Accidentelle d'un accident nucléaire ou d'une situation d'urgence radiologique,
- Comité Technique sites pollués de l'ADEME,
- Conseil National de la Mer et des littoraux,
- Conseil Maritime de Façade Manche Mer du Nord,
- Comité pour la transparence et le dialogue Lubrizol,
- Groupe de Travail Traverses
- Groupe de Travail Traçabilité Sortie de Statut de Déchets Terres excavées et sédiments

[3] https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/conseil-superieur-prevention-des-risques-technologiques-csprt#e2
[4] http://www.hctisn.fr/article.php3?id_article=21

Robin des Bois est membre du Conseil d'Administration de l'ANSES (Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail) et du Conseil d'Administration du COFRAC (Comité français d'accréditation).

Par ailleurs, Robin des Bois a été auditionné par la commission d'enquête du Sénat concernant les sites pollués et par un cabinet d'étude mandaté par le ministère de l'Écologie concernant la mise en place des seuils qui détermineront l'interdiction d'immersion des sédiments pollués à partir de 2025.

11/ Site internet et réseaux sociaux / sollicitations de journalistes

Le site internet www.robindesbois.org reçoit en moyenne 160.000 visites par mois (près de 2 millions de visites sur l'année) avec un temps moyen de visite de 14 minutes. Les communiqués, notes d'information, bulletins et rapports sont systématiquement mis en ligne. Le moteur de recherche du site internet fonctionne maintenant aussi sur les nombreux documents sous pdf (notamment les bulletins « A la Trace » et « A la Casse »).

Une centaine de post Facebook ont été publiés en 2020 reprenant pour la plupart les communiqués.

La pandémie de Covid-19 a mobilisé les rédactions des médias mais les sollicitations de journalistes ont été toujours nombreuses.
Trois voix sont intervenues au nom de Robin des Bois : Jacky Bonnemains, Charlotte Nithart et Christine Bossard. Les réponses aux médias nécessitent des recherches et une disponibilité immédiate, sans assurance que le travail de l'association soit mentionné (surtout si la sollicitation vient d'un média « d'investigation »). Ci-dessous, quelques exemples d'interviews, non-exhaustifs mais représentatifs de la grande diversité des interventions de Robin des Bois.
- Les Echos, France 3 Ile-de-France, BFM, France Info sur les masques Covid,
- RTS (Radio Télévision Suisse), TF1, La Croix concernant les pangolins,
- Québec Science, le Journal de l'environnement, France Inter, France24 sur Notre-Dame de Paris,
- Alternatives économiques, Paris-Normandie sur le post Lubrizol,
- Le Parisien, France 2, AP, Maritima, Mars Actu, France Info sur l'accident de Kem One à Martigues,
- Tendance Ouest, Le Parisien sur les décharges sauvages comme celle de Saint Aubin-sur-Quillebeuf,
- AP, France Info, Paris Normandie, 76Actu, Le Monde, La Croix, Ouest France, Le Marin, France Inter concernant le retour de conteneurs de déchets depuis la Malaisie,
- Ciel et Espace concernant l'impact des retombées de l'industrie spatiale,
- Arte sur la sécurité maritime et le contrôle des navires par l'État du port,
- Radio Vatican sur les navires bombes à retardement (nitrate d'ammonium),
- France Info sur les épandages de boues de STEP dans l'Ouest Parisien (Carrières-sous-Poissy),
- TSF Jazz sur les incendies de forêts en Australie,
- Le Figaro, La Croix sur le naufrage du *Wakashio*,
- La Gazette du Val d'Oise sur les déchets du crash du Concorde.

Robin des Bois répond également aux questions de nombreux étudiants et chercheurs.

12/ Ressources humaines

Au 31 décembre 2020, l'association compte 8 salariés dont 5 à temps complet, cinq femmes et trois hommes.

L'association est également soutenue par un réseau de sympathisants et par des bénévoles qui contribuent selon leurs disponibilités et leurs compétences (juridique, technique …) aux campagnes.

La continuité du travail a été assurée pendant toute la période Covid-19. Il n'a eu aucun recours au chômage partiel. L'équipe est restée disponible et solidaire.

De juin à septembre Robin des Bois a accueilli une stagiaire de l'université de Cardiff (Royaume-Uni).

Une documentaliste a rejoint l'équipe au mois d'août et une ancienne stagiaire qui terminait son master 2 en droit de l'environnement tout en travaillant à temps partiel pour Robin des Bois travaille à temps complet depuis le mois de janvier 2021.

II- Rapport financier 2020 et prévisionnel 2021

La synthèse du rapport financier annuel 2020 réalisé par le cabinet d'experts comptables est en Annexe II.

Les dettes au 31/12/2020 sont d'environ 39.000 € dont 15.000 € de provision pour congés payés à prendre et 5300 € de charges sociales associées. La planification des congés payés a été perturbée par la crise Covid-19. Robin des Bois n'a pas demandé à ses collaborateurs de prendre des congés pendant les confinements.
Les autres dettes sociales correspondent aux charges du mois de décembre exigibles et payées au mois de janvier 2021.
Le solde du dernier emprunt envers une personne privée a été intégralement remboursé au mois de décembre (9000€).

Recettes
Les dons et adhésions de particuliers sont en légère augmentation (46.000 € soit 2000 € de plus). Les dons versés par des acquéreurs de tableaux des peintres Jacques Martin-Ferrières et Henri Martin sur proposition de l'experte qui réalise le catalogue raisonné ont été de 2200 €. Les dons spécifiques pour le financement des recours contre les projets d'usines éoliennes au large des îles d'Yeu et de Noirmoutier ont été de 375 € intégralement reversés aux avocats. Ces recours sont maintenant terminés.
La Fondation Brigitte Bardot a effectué 4 dons de 7200 € chacun à Robin des Bois pour la réalisation du bulletin « A la Trace » / « On the Trail » (soit un total de 28.800 €). Cette contribution est en hausse car en 2019 Robin des Bois avait publié 2 numéros.
La Fondation Franz Weber a également soutenu la réalisation de ce bulletin avec un versement de 25.000 €.
Le total des dons et adhésions sur 2020 est donc de 102.000 € soit une progression de + 6000 €.

En juillet 2020, le ministère de la Transition écologique a validé la demande de nouvelle convention pluriannuelle pour la période 2020-2023 à raison de 95.000 €/an pour contribuer au financement des actions de Robin des Bois sur les risques et les déchets, les sites pollués, le démantèlement des navires et le trafic illicite d'espèces menacées et de leurs parties. C'est la seule subvention dont l'association bénéficie.

Le conseil en environnement est stable (69.000 € en 2020).

Sur les 13 salons habituellement réalisés par Robin des Bois durant une année, seuls 4 ont eu lieu (Vivez Nature, Bien Être et Médecine Douce et Zen à Paris, Primevère à Lyon). Trois importants salons ont été annulés : Vivre Autrement, et Marjolaine à Paris et la foire Eco-bio de Colmar. Lors de ces évènements, Robin des Bois présente ses actions et vend de l'huile de jojoba certifiée bio en provenance d'Arizona (USA), le biotope d'origine de l'arbuste. Robin des Bois est spécialiste de cette huile cosmétique depuis plus de 30 ans car c'est le meilleur substitut végétal au spermaceti, l'huile contenue dans la tête des cachalots.
Les recettes de vente de jojoba sur les salons ont été de 15.800 € au lieu de 47.900 € en 2019 (-32.100 €).

En réaction, plusieurs mailings postaux ou par courriels ont été réalisés et en conséquence les recettes de vente par correspondance sont en augmentation : 39.200 € au lieu de 18.200 € en 2019 (+21.000 €). Ceci ne compense pas entièrement la chute des recettes salons mais Robin des Bois a obtenu au final des bénéfices comparables permettant d'assurer le financement de ses campagnes car les frais associés aux salons sont importants, en particulier les locations de stands (jusqu'à 3000 € pour 10 jours). L'association avait commandé et reçu de l'huile de jojoba juste avant le début de la crise Covid-19, ce qui lui a permis d'assurer la continuité des ventes par correspondance.

La vente des trois livres écrits par Robin des Bois, « Le cargo de la honte - l'effroyable odyssée du Probo Koala » aux éditions Stock 2010, « L'Atlas de la France Toxique » aux éditions Arthaud 2016 et « L'Atlas du business des espèces menacées » aux éditions Arthaud 2019 est en légère progression (1652 € contre 1452 € en 2019) malgré l'absence de nouvelle parution en 2020.

Charges
Les salaires et charges sociales associées ont été en 2020 de 171.600 € soit 25.000 € de moins qu'en 2019. Une salariée a été en congés maternité 4 mois et une salariée dont le départ était programmé en février n'a pu être remplacée qu'au mois d'août par une documentaliste en raison de la crise sanitaire qui a retardé le recrutement (cf. chapitre « Ressources humaines »). Le Conseil d'administration a décidé d'octroyer une prime exceptionnelle de 500 € à chaque salarié à temps complet en décembre 2020 et une augmentation de salaire à partir de janvier 2021. Ceci concrétise un vœu ancien. Le salaire le plus élevé est maintenant de 2275 € brut soit 1790 € net, hors heures supplémentaires (soit un taux horaire compris entre 15 et 13 euros pour tous). Il n'y a pas eu de remise de charges sociales pour les associations ou les structures n'ayant pas eu recours au chômage partiel, juste un report des charges d'avril et de mai en cours de paiement.

Les charges de loyer ont été d'environ 38.000 € soit une légère baisse. Suite à des négociations avec le propriétaire, une « prime Covid » de 1000 €/mois sur 3 mois a été accordée (soit 3000 € d'abattement sur le loyer du mois de décembre). Il n'y a plus aucune dette de loyer au 31 décembre 2020.

Les achats de jojoba, de flacons, les frais de flaconnage et d'étiquetage en France sont en diminution (environ 14.400 € contre 22.700 € en 2019). Ceci s'explique principalement par la dynamique de roulement des stocks (livraison début 2020) et accessoirement par l'absence des salons qui auraient sans doute nécessité une nouvelle commande d'huile de jojoba bio fin 2020.
Les frais de mission sont en légère diminution (12.700 contre 14.600 €). Les déplacements ont été moins nombreux mais les tarifs des loueurs de véhicules ont augmenté pendant les premiers confinements.
Les frais de salons ont chuté de 11.700 € en 2019 à 4000 € en 2020.
Les frais de Poste ont augmenté de 2600 € en raison des mailings et de l'envoi de colis de ventes par correspondance.

Prestations en nature
Elles correspondent à la mise à disposition d'une collaboratrice rémunérée par la Fondation Franz Weber 2 jours par semaine depuis Barcelone pour la veille « A la Trace » dans les pays hispanophones et lusophones (9000 €) et au paiement par le groupe Séché Environnement d'une facture de traduction pour le « A la Trace » n°27 (4213 €). Cf. chapitre 2/ Trafic d'espèces menacées.

Prévisionnel 2021
Le prévisionnel est également en Annexe II. Il fait preuve de réalisme : progression des adhésions et dons de particuliers dans la continuité, dons des Fondations Brigitte Bardot et Franz Weber constants (virement de la Fondation Weber et accord de la Fondation Bardot pour 2021 reçus avant cette Assemblée Générale), subvention du ministère de l'Écologie stable (convention pluriannuelle qui court jusqu'en 2023), solde de l'Agence Nationale de Recherches pour le projet DéPos, aucune recette salons et progression des ventes par correspondance.
Du côté des charges, elles sont prévues à l'identique à l'exception des salaires et charges sociales calculées selon une équipe au complet sur 12 mois et avec l'augmentation de salaire en vigueur depuis janvier 2021.

III- Élection du Conseil d'Administration

Les membres du Conseil d'Administration élus lors de l'Assemblée Générale du 29 février 2020 ont désigné en leur sein un bureau lors de la réunion du 18 juillet 2020. Durant l'année 2020, le Conseil d'Administration s'est réuni 5 fois, les 8 février, 29 février, 18 juillet, 26 septembre et 5 décembre 2020. Des échanges téléphoniques ou par courriels entre les administrateurs ont eu lieu autant que de besoin.

Tous les membres du Conseil d'Administration étaient candidats au renouvellement de leur mandat. Aucune nouvelle candidature n'a été reçue. Pour mémoire, selon les statuts, tout adhérent peut présenter sa candidature et celle-ci doit parvenir au siège de l'association au moins 6 semaines avant la tenue de l'Assemblée Générale (généralement au premier trimestre).

Les pouvoirs reçus au siège de l'association ont été comptabilisés durant l'Assemblée Générale.
Au total, 164 pouvoirs ont été reçus dont 153 valides et 11 bulletins nuls car non nominatifs.

Emilie Courtin (agent comptable, trésorière et secrétaire générale de Robin des Bois) : 20 pouvoirs
François Gasnier (musicien professionnel, conseiller) : 6
Odile Malassis - de Bailleul (maquettiste, vice-présidente) : 13
Charlotte Nithart (présidente) : 79
Jean-Christophe Tymoczko (avocat, conseiller) : 3
Vera Weber (présidente de Fondation, conseillère) : 32

Il a été décidé à l'unanimité des adhérents présents et représentés de renouveler le mandat des membres du Conseil d'Administration qui désignera en son sein les membres du bureau conformément aux statuts. Il est également proposé que le Conseil coopte Jacky Bonnemains en tant que conseiller technique (voix consultative).

Clôture

L'Assemblée Générale 2020 débutée à 14h a permis d'exposer les principaux points du rapport d'activité, la stratégie prévue pour 2021, de présenter les comptes 2020 et le prévisionnel 2021, de renouveler le mandat des membres du Conseil d'Administration et de répondre au fil de l'eau aux questions des adhérents participants. Elle a été clôturée peu avant 18h.

Annexe I- Bulletins, rapports et communiqués publiés en 2020 (par ordre chronologique)

« A la Trace » n°25, le bulletin de la défaunation, 9 janv. 2020 924 évènements du 1er avril au 30 juin 2019, 124 pages
Remèdes anti-ordures, 21 janv. 2020
Comptoir d'informations Lubrizol. Mise à jour du 27 janvier 2020, 13h10 (eaux d'extinction dans des cuves du site Petroplus)
Balafres sur la Seine normande (avec reportage photos et vidéos), 5 févr. 2020
Le boulet du plomb (communiqué Notre-Dame n°11), 7 février 2020
L'Asie, c'est fini, 11 févr. 2020
Punaises de lit (*Cimex lectularius*), 13 févr. 2020
Comptoir d'informations Lubrizol. Mise à jour du 17 février 2020 (traitement des eaux d'extinction dans des cuves du site Petroplus)
« A la Casse » n°58, le mondial de la démolition des navires, 24 févr. 2020 + bilan global 2019. 72 pages – 114 sources – 223 photos
Fessenheim. Après la fission, la fusion – n°2, 24 févr. 2020 (suite de Fessenheim. Après la fission, la fusion, 11 mars 2019)
Le tic tac plomb, 26 févr. 2020
Le cimetière de bateaux de Bizerte, 28 févr. 2020
Sans complexe, l'*ESL America*, 4 mars 2020
Les cold case des marées noires, 9 mars 2020
Covid-19 et Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux, 13 mars 2020
Contre le virus du secret (Covid-19), 16 mars 2020
Animaux sauvages et risques sanitaires (Covid-19), 17 mars 2020
Les ripeurs, trieurs et manipulateurs de déchets ne sont pas des héros (Covid-19), 17 mars 2020
Covid-19: abandon de masques et de gants en milieu urbain – reportage photos, 19 mars 2020, mises à jour les 25 et 26 mars 2020
Covid-19. Offrez une poubelle à vos mouchoirs, à vos masques et à vos gants, 26 mars 2020
Quelques saisies de pangolins et d'écailles de pangolins d'octobre 2019 à mars 2020 (Covid-19)
Voulez-vous des coquelicots ? (exposition), 30 mars 2020
Les faces cachées du Covid-19, 2 avril 2020
Pangolin, le business continue (Covid-19), 3 avril 2020
Non à l'intoxication du domaine public ! (Covid-19), 10 avril 2020
Des requins passagers clandestins, 13 avril 2020
La double peine pour les boues d'épandage, 14 avril 2020 (Covid-19 et Lubrizol)
Un an après, Notre-Dame de Paris ne renaît pas de ses cendres (communiqué n°12), 15 avril 2020
Les liaisons dangereuses de CMA CGM, 22 avril 2020
Les failles de la Convention sur les Armes Biologiques, 27 avril 2020
« A la Trace » n°26, le bulletin de la défaunation, 30 avril 2020 739 évènements du 1er juillet au 30 septembre 2019, 116 pages
« A la Trace » Hors-Série, 30 avril 2020, 25 pages – Rapport préliminaire des impacts de la pandémie de Covid-19 sur la faune sauvage terrestre et marine. – Le trafic de pangolins ante Covid-19 du 1er octobre au 31 décembre 2019 et post Covid-19 du 1er janvier au 31 mars 2020. Avec cartographies.
Covid-19 : un léopard se confine dans un ex-tanker français, 5 mai 2020
Le retour au sol d'un virus exotique (Covid-19), 19 mai 2020
« A la Casse » n°59 - n° spécial, 29 mai 2020, 61 pages. Robin des Bois est allé à la trace de cargos-galères qui rôdent en Méditerranée et en Mer Noire et se faufilent entre les mailles des filets de surveillance.
Le péché du plomb (communiqué Notre-Dame n°13), 2 juin 2020
Feux en cours dans les forêts autour de Tchernobyl, 16 juin 2020
Les forêts périclitaines, 17 juin 2020
Les maux de mer, 24 juin 2020
« A la Trace » n°27, le bulletin de la défaunation, 7 juil. 2020 773 évènements du 1er octobre au 31 décembre 2019, 132 pages
Ubu, commandant du *Rio Tagus*, 8 juil. 2020

"Lubizol", 9 juillet 2020
Comptoir d'informations Lubrizol. Mise à jour du 17 juillet 2020 (projets de décrets et d'arrêtés modifiant la réglementation applicable aux établissements Seveso et modifiant la réglementation applicable aux entrepôts de stockage de matières combustibles et commentaires soumis par Robin des Bois)
Incendies de cathédrales (communiqué Notre-Dame n°14 + cathédrale Saint-Pierre et Saint-Paul de Nantes), 18 juillet 2020
Comptoir d'informations Lubrizol. Mise à jour du 21 juillet 2020 (Les catastrophes créent de l'emploi).
Les Seveso continuent à sortir de leurs cages (marée corrosive de chlorure ferrique à Martigues), 24 juillet 2020.
Recrudescence de masques usagés sur les voieries, 24 juillet 2020
L'horizon est notre avenir, ne le gaspillons pas ! 30 juillet 2020 et 4 août 2020
« A la Casse » n°60, le mondial de la démolition des navires, 4 août 2020 Avril, mai, juin 2020, 55 pages
Terrassés par qui ou quoi ?, 26 août 2020
Nitrate d'ammonium: accidentologie sur les routes et accidentologie sur les sites de production et d'entreposage en France et à l'étranger, 7 septembre 2020.
42 marins et 5867 vaches périssent en mer, 4 sept. 2020
Avis de marées noires sur l'océan mondial, 10 sept. 2020
Nitrate-Nitro, 21 septembre 2020.
Cirques itinérants et cirques aquatiques, 30 sept. 2020
Inspection du nitrate d'ammonium, communiqué du 1er octobre 2020.
« A la Trace » n°28, le bulletin de la défaunation, 1er octobre 2020 816 évènements en janvier, février et mars 2020, 137 pages.
Les déchets ont du panache en Normandie (bilan incendies post Lubrizol + FMC à Cherbourg), 2 oct. 2020
L'imposture de la betterave, 6 oct. 2020
A quand le couvre-feu pour les incendies industriels ? (France Logistique au Havre), 26 oct. 2020
Les prostates défrichent l'Afrique, 27 oct. 2020
A la recherche d'une solution pour les eaux contaminées de Fukushima, 5 nov. 2020
Un cargo atomique louvoie vers l'Antarctique, 10 nov. 2020
« A la Casse » n°61, le mondial de la démolition des navires, 17 nov. 2020. 71 pages
Le *Sevmorput* en avarie au large de l'Afrique, 19 nov. 2020
Dernière minute. Le *Sevmorput* en avarie au large de l'Afrique, 25 nov. 2020
Robin des Bois masqués à votre service, 3 déc. 2020
Les cargos de déchets voyagent malgré la pandémie Covid-19, 4 déc. 2020
Un navire atomique en avarie se dirige vers l'Europe, 14 déc. 2020
Problèmes techniques et sanitaires à bord du *Sevmorput*, 17 déc. 2020
SAVEmorput, 21 déc. 2020
Nouvelle position du *Sevmorput*, 23 déc. 2020
Sevmorput – mise à jour, 24 déc. 2020
Sevmorput, suite et fin, enfin presque, 30 déc. 2020

2021

19ème siècle : les bouchons envahissent la Seine, 11 janv. 2021
Pleins feux sur le sacrifice des canards, 12 janv. 2021
Nagasaki, Hiroshima, Nada ! (communiqué et cartographie), 22 janv. 2021
EcoZonia, c'est la zone, 27 janv. 2021
L'agonie d'une fabrique de nitrate d'ammonium, 2 février, mis à jour le 8 février
Les Inspecteurs Gadget de l'OMS, 11 févr. 2021
Du transport de migrants au transport de cocaïne (*Nehir)*, 26 févr. 2021
Les veaux-rien de l'Union Européenne (*Elbeik)*, 2 mars 2021
A veau-l'eau (*Elbeik)*, 8 mars 2021
Pékin, le boomerang des sables radioactifs, 16 mars 2021
Les sans-chênes, 18 mars 2021 (Notre-Dame de Paris, communiqué n°15)
Le tour de la Med en 92 jours et 12.000 km (*Elbeik)*, 19 mars 2021

Annexe II - synthèse du rapport financier annuel réalisé par le cabinet d'experts comptables et prévisionnel

	Prévisionnel 2021	Bilan 2020	Bilan 2019
ACTIF			
Actif immobilisé net		18 159	18 850
Actif circulant		54 883	39 447
Total actif		73 042	58 297
PASSIF			
Fonds propres		33 378	(-) 87
Dettes		39 663	58 384
Total passif		73 042	58 297
RECETTES			
Adhésions et dons	50 000	46 012	44 065
Dons tableaux Martin-Ferrière	3 400	2 200	6 100
Dons Yeu	100	375	6 765
Dons A la Trace Fondation Brigitte Bardot	28 800	28 800	14 400
Dons A la Trace Fondation Franz Weber	25 000	25 000	25 000
(total dons et adh)	*107 300*	*102 387*	*96 330*
Subvention ministère de l'écologie	95 000	95 000	95 000
Financement ANR	6 631	0	16 568
Conseils en environnement	69 000	69 000	76 500
Ventes de jojoba Salons	0	15 807	47 906
Ventes jojoba VPC dont site internet	50 000	39 278	18 291
Ventes ivoire végétal et div. salons et vpc	0	443	1 073
Vente livres salons et vpc	1 000	1 652	1 452
Droit d'auteur	400	509	2 342
Aide à l'emploi	0	0	0
Frais avancés dont port pour la VPC	1 300	1 304	1 215
Remboursements de frais	0	1 421	1 189
TOTAL PRODUITS	**330 631**	**326 801**	**357 866**
CHARGES			
Achats jojoba, flacons, flaconnage, étiquettes, ivoire végétal	14 000	14 461	22 760
Achat de livres (Atlas et Probo Koala)	500	1 089	534
Variation stocks		(-)163	(-)2154
Location bureaux et archivages	41 000	37 783	40 447
Frais de mission	14 000	12 783	14 660
Frais salons dont location de stands	0	4 072	11 756
Poste, tel, banques, assurances	20 000	19 322	17 215
Documentation/illustration/déco stands	3 000	5 682	6 160
Equipements et fournitures	11 000	9 835	7 214
Traduction	4 000	3 826	0
Prestations services extérieurs	10 000	9 683	13 827
TPE (appareil CB)	430	430	430
Frais conventions internationales	0	0	4 643
Frais site internet	3 000	1 881	4 076
Impôts et taxes	1 800	1 633	1 149
Salaires	165 000	143 881	163 324
Charges sociales	35 000	27 719	33 889
Amortissements et provisions	0	691	876
Autres charges	0	(-)243	405
TOTAL CHARGES	**322 730**	**294 367**	**341 210**
Résultat exceptionnel		1 031	(-)683
Résultat Net comptable	7 901	33 466	16 656
Prestations en nature	10 000	13 213	19 428
inconnu en l'état			